

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Lélío, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélío est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

FONCIER ET URBANISME

ZONE INDUSTRIELLE N°1 A NOEUX-LES-MINES ET LABOURSE -
ACQUISITION DE TERRAINS PROPRIETE DU
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique.

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises.

Dans le cadre d'une création de déviation routière sur la commune de Noeux-les-Mines, le Département du Pas-de-Calais a acquis, dans les années 2000 auprès du SIZI, des terrains sur la zone industrielle n°1 à Noeux-les-Mines et Labourse en vue de l'élargissement de la rue Lavoisier.

Ce projet de déviation ayant été abandonné, la Communauté d'Agglomération a sollicité le Département du Pas-de-Calais pour le transfert à son bénéfice des parcelles ci-après :

- sur le territoire de la commune de Noeux-les-Mines : parcelles cadastrées sections AE n°417 (pour 970 m²), AE n°525 (pour 700 m²), AE n°505 (pour 234 m²), AE n°527 (pour 44 m²), AE n°529 (pour 5 m²) soit une contenance totale de 1 953 m².

- sur le territoire de la commune de Labourse : parcelles cadastrées sections AH n°409 (pour 10 069 m²), AH n°486 (pour 10 m²), AH n°479 (pour 33 m²), AH n°471 (pour 163 m²), AH n°465 (pour 75 m²), AH n°463 (pour 66 m²), AH n° 491 (pour 17 m²), AH n° 457 (pour 38 m²), AH n°493 (pour 25 m²), AH n°455 (pour 107 m²), AH n°453 (pour 47 m²), AH n°445 (pour 381 m²), AH n°443 (pour 107 m²), AH n°112 (pour 150 m²), AH n°441 (pour 34 m²), AH n°439 (pour 6 m²), AH n°430 (pour 287 m²), AH n°428 (pour 137 m²), AH n°423 (pour 814 m²), partie de AH n°431 (pour environ 600 m² à parfaire après arpentage) et partie de AH n°425 (pour environ 520 m² à parfaire après arpentage) soit une superficie totale d'environ 13 686 m² à parfaire après arpentage.

La superficie totale à transférer est d'environ 15 639 m² sous réserve d'arpentage.

Le transfert de propriété s'opérerait à l'euro symbolique, conformément à l'avis rendu par le Pôle d'évaluations domaniales du 17 octobre 2024.

Par délibération du 24 février 2025, la Commission permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a autorisé la cession aux conditions sus-exposées.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de décider l'acquisition, à l'euro symbolique des terrains susvisés et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte de transfert en la forme administrative avec le Département du Pas-de-Calais. Les frais de publication d'acte étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE l'acquisition, à l'euro symbolique des terrains d'une surface d'environ 15 639 m² sous réserve d'arpentage ci-après :

- sur le territoire de la commune de Noeux-les-Mines : parcelles cadastrées sections AE n°417 (pour 970 m²), AE n°525 (pour 700 m²), AE n°505 (pour 234 m²), AE n°527 (pour 44 m²), AE n°529 (pour 5 m²) soit une contenance totale de 1 953 m².

- sur le territoire de la commune de Labourse : parcelles cadastrées sections AH n°409 (pour 10 069 m²), AH n°486 (pour 10 m²), AH n°479 (pour 33 m²), AH n°471 (pour 163 m²), AH n°465 (pour 75 m²), AH n°463 (pour 66 m²), AH n° 491 (pour 17 m²), AH n° 457 (pour 38 m²), AH n°493 (pour 25 m²), AH n°455 (pour 107 m²), AH n°453 (pour 47 m²), AH n°445 (pour 381 m²), AH n°443 (pour 107 m²), AH n°112 (pour 150 m²), AH n°441 (pour 34 m²), AH n°439 (pour 6 m²), AH n°430 (pour 287 m²), AH n°428 (pour 137 m²), AH n°423 (pour 814 m²), partie de AH n°431 (pour environ 600 m² à parfaire après arpentage) et partie de AH n°425 (pour environ 520 m² à parfaire après arpentage) soit une superficie totale d'environ 13 686 m² à parfaire après arpentage.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte de transfert en la forme administrative avec le Département du Pas-de-Calais. Les frais de publication d'acte étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice

REQUALIFICATION DE LA RUE LAVOISIER SUR LA ZI N°1 à NOEUX-LES-MINES et LABOURSE

ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DU DEPARTEMENT

